

Quand le développement durable dans les EHPAD conduit à de meilleurs soins

11.12.2015



Crédit Photo : S. TOUBON

Les Assises Générations Durables organisées jeudi à Lyon par la FNAQPA (Fédération nationale Avenir et Qualité de vie des personnes âgées) ont été l'occasion de rappeler qu'au-delà de l'aspect logistique, une démarche de développement durable pouvait améliorer la prise en charge des personnes âgées. « Le programme Action Développement Durable Au service du grand Age (ADD'AGE) mené durant 26 mois repose sur l'idée que toutes les parties prenantes des maisons de retraite et établissements de santé doivent s'impliquer, y compris celles qui sont à l'extérieur », a indiqué le directeur général de la FNAQPA, Didier Sapy.

Associant 15 établissements à titre expérimental, cette initiative semble porter ses fruits : réduction des coûts de fonctionnement, amélioration des conditions de vie des résidents et même une réduction de l'absentéisme associé à une fidélisation des employés de ces établissements.

Un jukebox, des goûters fait maison... pour les aînés

La gestion du circuit de l'alimentation est un exemple des bénéfices de cette démarche : plutôt que de jeter les aliments, ces derniers peuvent être réutilisés plus tard, pour faire des goûters, confectionner par les personnes âgées elles-mêmes. Pour aller plus loin encore, une maison de retraite a même poussé la logique d'implication de ses résidents jusqu'à les associer à la rédaction d'une charte de développement durable.

« Les personnes âgées sont tout à fait sensibles et sensibilisées à la cause du développement durable, aussi bien à l'échelle de la résidence qu'à celle de la COP21 », souligne une directrice d'établissement impliqué dans le projet. D'autant plus que cela permet de renforcer la cohésion entre le personnel et les patients.

Des stands présentaient par ailleurs des moyens pour agrémenter le quotidien des anciens, comme une borne jukebox facile d'accès, des menus composés de produits locaux proposés par un groupe de restauration, mais aussi des formations dispensées notamment par le Comité développement durable santé (C2ds).

Reste que pour l'heure, il n'existe pas d'encadrement à proprement législatif qui pourrait porter ce programme. Mais souligne Didier Sapy, « tout ne doit pas forcément passer par la législation. Il y a déjà la loi pour la transition énergétique, chacun doit s'approprier la démarche, en cohérence avec les valeurs des établissements. Cette évolution ne doit pas se faire uniquement parce que c'est obligatoire ».

De notre correspondant Guillaume Bouvy

Source : [Lequotidiendumedecin.fr](http://lequotidiendumedecin.fr)